

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2022-20(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux et le 16 juin, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 2 juin 2022

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 9

Votants : 13

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présent(e)s : Mesdames Lila DESJARDINS, Marion MAGNAN, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL  
Messieurs Benoît GAUVAN, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI (en visioconférence), Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Jean-Michel TRON, Patrick VIVOS (représentant madame GRANET-BRUNELLO).

Etaient excusé(e)s : Mesdames Stéphanie COLOMBÉRO, Michèle COTTRET, Patricia GRANET-BRUNELLO, Isabelle MORINEAUD, Sandra RAPONI, Laurie SARDELLA.  
Messieurs Claude BONDIL, Alain DELSAUX, Marcel GOSSA, Daniel SPAGNOU.

**Objet : Modifications de l'échéancier des A.P./C.P.**

**Le Président expose :**

1°) Opération n° 15 – Caserne de BARCELONNETTE

Par délibération n°2020-43 du 24 novembre 2020, le conseil d'administration a voté pour les travaux relatifs à la caserne de Barcelonnette, une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Afin de tenir compte de l'avancement et de certaines modifications des travaux, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

EXERCICES	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL A.P.
C.P.	0,00 €	607 800,00€	428 300,00€	634 688,00€	177 765,00€	104 962,00€	1 953 515,00€
MONTANT							

2°) Opération n° 20 – PITEM RISK GEST

Par délibération n°2018-08 du 29 juin 2018, le conseil d'administration a voté pour les projets européens PITEM RISK, une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Afin de tenir compte de l'avancement et de certaines modifications, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

EXERCICES	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL A.P.
C.P. MONTANT	0,00 €	106 200,00 €	0,00 €	12 936,00 €	59 784,00 €	178 920,00 €

Par délibération n°2018-08 du 29 juin 2018, le conseil d'administration a voté pour les projets européens PITEM RISK, une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Afin de tenir compte de l'avancement et de certaines modifications, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

EXERCICES	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL A.P.
C.P. MONTANT	0,00 €	39 071,00 €	39 071,00 €	40 048,00 €	5 023,00 €	123 213,00 €

Ces évolutions sont sans incidence sur le montant global des autorisations de programmes de ces AP/CP.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir modifier les AP/CP et la répartition des crédits de paiement.

Les membres du CASDIS ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL

